INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Charron, président
Monsieur Eric Westram, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, directeur adjoint
Monsieur Jean-François Lalande, assistant-directeur
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative adjointe
Me Elissa Iacobo, conseillère aux affaires juridiques

EST ABSENTE :

Madame Carla Brown, représentante

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. <u>OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE</u>

2023-12-182 Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 01.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 19.**

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

2023-12-183 Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié comme suit :

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
   - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2023;
   - 3.2 CORRECTION – de la résolution 2023-06-098 – Coquille au montant inscrit à la résolution;
4. Direction générale;
   - 4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente de principe – Convention collective des policiers et policières de la Régie;
   - 4.2 DÉPÔT – *Rapport des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle;*
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
   - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Novembre 2023;
   - 6.2 EMBAUCHE – Technicien en informatique et gestion de la preuve – M. Alexandre Audet;
   - 6.3 DÉMISSION – Policier – M. Jonathan Villeneuve, matricule 312;
   - 6.4 EMBAUCHE – Policier – Statut à l'essai – M. Mathieu Bellemarre;
   - 6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 14 – SCFP – Code d'alerte C – Période des Fêtes 2023 – Manque d'effectifs;
7. Finances;
   - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
   - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Novembre 2023;
8. Régime de retraite
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
    - 11.1 ADOPTION – *Règlement 10-1 modifiant le Règlement 10 sur la création d'un fonds de roulement;*
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2023-12-184 **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative adjointe dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 16 novembre 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative adjointe est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2023-12-185 **CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2023-06-098 – COQUILLE AU MONTANT INSCRIT À LA RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT qu'une coquille a été identifiée au montant inscrit à la résolution 2023-06-098;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2023-06-098 afin que le montant indiqué soit remplacé par « 851 704,21 $ ».

4. <u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>

4.1

2023-12-186 **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PRINCIPE – CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LA RÉGIE**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des policiers et policières de la Régie est échue depuis le 31 décembre 2022 et que des négociations ont été tenues en vue de la signature d'une nouvelle convention;

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE, le 5 décembre dernier, les parties patronale et syndicale sont parvenues à une entente de principe dans le cadre de ces négociations;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se situe dans la moyenne des ententes actuellement conclues dans l'ensemble des organisations policières et permet à la Régie de maintenir sa position compétitive à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte la vision de proximité souhaitée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées à cet égard par le comité patronal de négociations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver cette entente de principe et d'autoriser la signature de cette convention collective, conditionnellement à son approbation par la partie syndicale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'APPROUVER l'entente de principe obtenue le 5 décembre 2023 avec *La Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville inc.;*

D'AUTORISER le président ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative adjointe à signer, pour et au nom de la Régie, la convention collective négociée avec *La Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc.* pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

L'approbation de l'entente et l'autorisation des signatures sont conditionnelles à un vote favorable de cette entente par la partie syndicale.

4.2

2023-12-187

DÉPÔT – RAPPORT DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU *RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*

DE PRENDRE ACTE des contrats conclus de gré à gré en application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle de la Régie dont la valeur se situe entre 25 000 $ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Au cours des mois d'octobre et novembre 2023, aucun contrat de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 $ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public n'a été conclu et rapporté au Secrétariat corporatif.

5. <u>TECHNOLOGIES</u>

Aucun sujet.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-12-188 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – NOVEMBRE 2023**

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de novembre 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-29.

6.2

2023-12-189 **EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE ET GESTION DE LA PREUVE – M. ALEXANDRE AUDET**

CONSIDÉRANT la démission de M. Ghassen Dhouibi au poste de technicien en informatique et gestion de la preuve;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne pour combler ce poste;

VU les recommandations du comité de sélection d'autoriser l'embauche de M. Alexandre Audet à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de M. Alexandre Audet, au poste de technicien en informatique et gestion de la preuve, et ce, rétroactivement à compter du 11 décembre 2023;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées à la convention collective des employés civils en vigueur;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-190-00-141.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-28.

6.3

2023-12-190 **DÉMISSION – POLICIER – M. JONATHAN VILLENEUVE, MATRICULE 312**

VU la réception de la lettre de M. Jonathan Villeneuve avisant la Régie de sa démission;

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Jonathan Villeneuve, policier, datée et effective en date du 27 novembre 2023.

Le conseil et la direction remercient M. Villeneuve pour ses services et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de ses nouveaux défis professionnels.

6.4

2023-12-191 **EMBAUCHE – POLICIER – STATUT À L'ESSAI – M. MATHIEU BELLEMARRE**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme de diversité policière adressé aux personnes issues de minorité visibles ou ethniques et aux personnes autochtones piloté par le Ministère de la Sécurité publique, la Régie a effectué une promesse d'embauche à M. Mathieu Bellemarre en juin 2022;

CONSIDÉRANT que M. Bellemarre a complété son programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec;

CONSIDÉRANT la démission de M. Félix Diotte, policier, un (1) poste de policier – statut à l'essai est à combler;

CONSIDÉRANT la convention collective en vigueur, ce poste est octroyé à M. Mathieu Bellemarre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'EMBAUCHER M. Mathieu Bellemarre à titre de policier – statut à l'essai et ce, rétroactivement à compter du 12 décembre 2023;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées à la convention collective des policiers en vigueur;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-210-01-111.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-30.

6.5

2023-12-192 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 14 – SCFP – CODE D'ALERTE C – PÉRIODE DES FÊTES 2023 / MANQUE D'EFFECTIFS**

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat*

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

canadien de la Fonction publique, section locale 4708 à propos du contenu de la lettre d'entente no 14;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la chef de service – Ressources humaines, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **14** entre la Régie et *Les employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la prolongation de la lettre d'entente no 11 ainsi que les modalités quant au paiement du temps supplémentaire pour la période des Fêtes, soit du 17 novembre 2023 au 6 janvier 2024.

7. FINANCES

7.1

2023-12-193

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2023-12-194

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – NOVEMBRE 2023

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de novembre 2023 totalisant un montant de 1 099 303,31 $.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2023-12-195 **ADOPTION – *RÈGLEMENT 10-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10 SUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT***

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la modification du règlement sur la création d'un fonds de roulement tel que décrit plus bas;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, accompagné du dépôt du projet de règlement, a dûment été donné par Mme Christine Beaudette lors de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2023 et portant le numéro 2023-11-180;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Comtois, appuyé par Eric Westram, et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 10-1 modifiant le règlement no 10 sur la création d'un fonds de roulement soit adopté, sans changement.

L'objet de ce projet de règlement vise augmenter le fonds de roulement existant de la Régie de 400 000 $ à 800 000 $. Le montant affecté pour augmenter le fonds de roulement provient des surplus non affectés de la Régie.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-12-196 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 24**.

Monsieur Christian Charron
Président

Me Mélanie Dinel
Secrétaire corporative adjointe

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR
CE 23/01 2024